DEL14_2026_04_22

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260422-14_2026_04_22-DE

Désignation du référent sécurité routière

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, DARIELLE Marina, TRENIT Marc, JUSTOM Carole, LE THUAUT Yann, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Le secrétariat a été assuré par Catherine TOUBLANT.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Il est le correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux :

Il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité, en s'appuyant sur les connaissances, compétences et moyens que l'État met à sa disposition :

- la coordination sécurité routière qui anime au quotidien la mise en œuvre de la politique de sécurité routière définie localement,
- l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) qui assure le suivi statistique et produit des analyses de l'accidentalité locale,
- le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), bénévoles nommés par le Préfet, qui relaient le message de la sécurité routière auprès des publics divers, notamment les établissements scolaires, les collectivités territoriales et les entreprises,
- le chargé de mission deux-roues motorisé (2RM) qui apporte son expérience sur ce sujet. Il sensibilise aux problèmes spécifiques des usagers de 2RM et organise des actions en faveur de leur sécurité.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260422-14_2026_04_22-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De désigner MME Carole LE STANC référent de la commune sur les questions liées à la sécurité routière.

Le 27 avril 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

